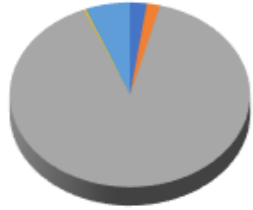


## Dans notre commune

## Compte Administratif 2022 approuvé le 6 Mars 2023

## Dépenses Investissement en euros



Immobilisations incorporelles	33 138,49
Subventions d'équipement versées	26 241,92
Immobilisations corporelles	1 321 435,25
Immobilisation en cours	3 173,20
Emprunts et dettes assimilées	88 605,57

Total : 1 472 594,43

## Frais d'étude

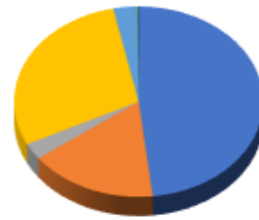
## Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC)

Terrains, plaines de jeux, travaux/bâtimens, cœur de bourg Coulombs, défense incendie, véhicules, ordinateur

## Diagnostics cœur de bourg Coulombs

## Capital des emprunts

## Dépenses Fonctionnement en euros



Charges à caractère général	188 444,22
Charges de personnels	65 076,69
Atténuation de produits	10 848,00
Charges de gestion courante	113 731,06
Charges financières	11 733,71
Charges exceptionnelles	500,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	618,07

Total : 390 951,75

Fournitures, entretien, locations, assurances, fêtes et cérémonies, tél, affranchissements, participation urbanisme, taxes foncières

## Salaires et charges sociales

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

## Indemnités élus et charges sociales, SDIS, SDEC, subventions associations

## Intérêts des emprunts

## Contentieux

## Amortissements

## Recettes Investissement en euros



Subventions d'investissement	165 960,80
Dotations, fonds divers et résultat	270 295,02
Opérations d'ordre de transfert entre sections	618,07

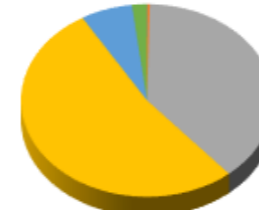
Total : 436 873,89

## Subventions reçues

## Remboursement TVA, taxe d'aménagement

## Amortissements

## Recettes Fonctionnement en euros



Atténuation de charges	100,00
Produits des services, du domaine et ventes	1 643,26
Impôts et taxes	183 835,23
Dotations et participations	252 266,14
Autres produits de gestion courante	31 875,73
Produits exceptionnels	9 205,21

Total : 478 925,57

## Remboursement charges sociales

## Concessions cimetières, occupation domaine public

## Impôts et taxes

## Dotations

## Locations

## Remboursements contentieux

## Budget primitif 2023 voté le 6 Mars 2023

Dépenses d'investissement : 1 728 568.09 €

Dépenses de fonctionnement : 1 131 400.76 €

Recettes d'investissement : 1 728 568.09 €

Recettes de fonctionnement : 1 133 112.78 €



## Édito

Chères habitantes, chers habitants,

De tradition, le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année est consacré au budget 2023.

Comme promis, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux, nous suivons le lissage établi lors de la création de la commune nouvelle en janvier 2017 mais l'Etat augmentera les bases de 7.1%.

Nous continuons à travailler avec rigueur pour répondre aux différents besoins de notre commune en prenant en compte les contraintes actuelles : économique, sociale et environnementale.

Nous sommes à mi-mandat et nous avons tenu la plupart de nos engagements, avec les réalisations suivantes :

- L'aménagement du cœur de bourg et la sécurisation de la RD 158B à Coulombs,
- La gestion des eaux pluviales à Coulombs,
- La défense incendie sur l'ensemble du territoire de Moulins en Bessin,
- L'entretien de nos espaces verts avec le nouveau marché public conclu en février 2023 pour 2 ans,
- L'effacement des réseaux rue Largerie à Cully,
- La réfection, par le Département, de la route entre Rucqueville et Coulombs.
- L'installation d'un dégrilleur à la Station d'Épuration afin de pérenniser cet ouvrage et garantir l'assainissement collectif à Coulombs.

Votre équipe municipale a également travaillé lors des commissions communales sur les projets à venir (2023-2024) :

- La rénovation de la mairie et l'aménagement de ses abords,
- Le conseil municipal des jeunes, qui, je l'espère, sera mis en place cette année,
- La poursuite des effacements de réseaux sur Cully et Martragny,
- L'aménagement des aires de jeux sur Martragny et Rucqueville,
- L'installation de tables de pique-nique sur les 4 communes ...

Par ailleurs, il a été voté, au dernier conseil communautaire de Seules Terre et Mer du 13 avril 2023, les travaux de voirie suivants :

- La rue des Verts Prés - Coulombs (à la fin des travaux d'effacement des réseaux),
- Les impasses Largerie et Saint Martin - Cully,
- Le chemin de Vaussieux - Martragny,
- L'allée de la Descente - Rucqueville.

Je termine cet édit par un proverbe chinois : "Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui". En 2023, votre équipe municipale s'attachera à concrétiser ces projets. Bonne lecture !

Véronique GAUMERD, Maire

## Agenda

3 Juin - Cully Animation  
Rando - vélo vintage7 Juin - Association des anciens combattants Martragny/Rucqueville  
Commémoration à la stèle de Martragny (Rue de l'Ormelet)17 Juin - BMX Martragny  
Feux de la Saint Jean à Martragny18 Juin - Cully Animation  
Foire à Tout / Méchoui à Cully24 Juin - APE les Gribouilles  
Kermesse RPI17 septembre - Cully Animation  
Bourse aux vêtements10 Novembre - Association des anciens combattants Martragny/Rucqueville  
Commémoration à la stèle de Martragny (Rue de l'Ormelet)19 Novembre - Commune  
Repas des aînés26 Novembre - Moulins en Bessin  
Temps Libre  
Marché de Noël02 Décembre - Cully Animation  
Repas annuel à Cully10 Décembre - Associations Communales et Commune  
Arbre de Noël des enfants

## Sommaire

- Actu du territoire p.2 - 3
  - Inauguration aménagement cœur de bourg de Coulombs
  - Conseil municipal des jeunes
  - Nuisances sonores
  - Lutte contre le frelon asiatique
  - Citykomi
- Dans notre commune p.4
  - Les finances

# L'ACTU DU TERRITOIRE

« *Continuons à bien vivre ensemble* »



## Inauguration aménagement du cœur de bourg de Coulombs

Le mercredi 03 mai 2023 à 10h00, l'inauguration de l'achèvement des travaux d'aménagement a eu lieu en présence du Sous-Préfet de Bayeux, des conseillers départementaux, de votre équipe municipale, de notre maîtrise d'œuvre, des représentants des entreprises, des habitants de la commune et de la presse.

Il a été rappelé les nombreuses réunions depuis 2019 avec tous les acteurs institutionnels et notre maîtrise d'œuvre (Atelier Strates et VIAMAP) qui ont permis de faire évoluer ce dossier et d'inaugurer cette belle réalisation.

Cela peut paraître long ! Mais n'oublions pas que parallèlement il y a eu la gestion des élections municipales de 2020 et de la Covid qui s'est invitée dans notre vie sur les années 2020 et 2021.

Malheureusement, nous avons subi aussi une période particulière dès le début des travaux en janvier 2022 avec la guerre en Ukraine de février et ses conséquences financières et sur les délais d'approvisionnement de matériaux.

Malgré tout, l'ensemble de ces travaux a pu se faire. La commune a eu recours à un emprunt et a sollicité des subventions auprès de l'Etat, du Département, de l'Agence Nationale du Sport pour mener à bien ce projet. Par ailleurs, le SDEC Energie a contribué à toute la partie éclairage public, signalisation lumineuse du passage piéton, installation de radars pédagogiques.

Vos élus(es) ont été présents tout au long de l'année 2022, les lundis matin aux réunions de suivi de chantier et sont intervenus sur le terrain pour gérer les problèmes de tous ordres et en particulier ceux en matière d'incivilités.

Par ailleurs, nous sollicitons régulièrement la gendarmerie pour faire des contrôles de vitesse.

Les élu(e)s de Moulins en Bessin sont fier(e)s de ces aménagements attendus depuis de nombreuses années par les habitants et dont les objectifs étaient de :

- Limiter la vitesse des usagers,
- Favoriser les cheminements piétons, sécuriser les déplacements des enfants vers le RPI, des riverains et des personnes à mobilité réduite.
- Satisfaire les demandes de stationnement avec l'implantation ponctuelle de places et la création d'un parking avec place pour personne à mobilité réduite ainsi que l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique,
- Réaliser le réseau d'eaux pluviales le long de cette route départementale,
- Etendre le réseau d'éclairage public sur la route de Sainte Croix,
- Effacer les réseaux de la rue des Verts Prés,
- Remplacer les foyers lumineux existants par des Leds,
- Développer l'architecture végétale avec la création d'un parvis composé de mobilier urbain ainsi que des plantations d'arbres, de massifs de plantes, de gazon sur l'ensemble de la commune.
- Intégrer une aire de jeux pour enfants au cœur de bourg,
- Créer un city-stade auprès du RPI.

Ces aménagements améliorent grandement votre cadre de vie.



## Conseil Municipal des Jeunes

L'équipe municipale a souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes afin de donner la parole à nos jeunes de 8 à 14 ans pour collaborer avec eux sur des projets actuels et futurs de la commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif de leur permettre de s'investir dans la commune en établissant des projets en direction des jeunes et des habitants de la commune. C'est un lieu d'apprentissage à la Citoyenneté.

La commission Cohésion Sociale s'est chargée de préparer les documents nécessaires :

- Devenir jeune conseiller municipal,
- Conseil Municipal des Jeunes : pourquoi, rôle, fonctionnement,
- Les élections.

Ce travail sera soumis au vote du Conseil Municipal afin de délibérer sur les modalités de mise en place et sur le calendrier.

## Rappel

### Nuisances sonores



L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, précise que dans les propriétés privées : les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils sont interdits en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf pour les tondeuses de 10h00 à 12h00.

De plus, il est rappelé d'éviter les nuisances sonores causées par des comportements humains ou par des animaux (l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique).

### Citykomi



Très simple à utiliser et très efficace, cette application gratuite vise à faciliter la vie des habitants dans leur quotidien. Ainsi chacun peut recevoir directement les informations ou les alertes propres à la vie locale sur son smartphone ou sa tablette.

Un flyer est à votre disposition en mairie.



## Lutte contre le frelon asiatique

La commune de Moulins en Bessin a signé une convention avec le département pour la lutte contre le frelon asiatique. Celui-ci est un nuisible qui met en péril l'apiculture, la biodiversité, la santé ...

L'organisme chargé de l'organisation de la lutte est le FREDON. N'hésitez pas à consulter leur site qui vous apportera toutes les informations utiles. <https://fredon.fr/normandie/>

**N'intervenez surtout pas vous-même !**

Faites appel à nos correspondants : en téléphonant à la mairie : 02 31 80 20 10 ou par courriel : [mairie@moulinsenbessin.fr](mailto:mairie@moulinsenbessin.fr)

Attention : au printemps, un essaim d'abeilles peut se poser dans votre jardin (essaimage naturel). L'abeille est une espèce protégée.

En aucun cas, vous ne devez détruire l'essaim. Signalez-le à la commune qui se chargera de contacter un apiculteur pour récupération

## Contact

Mairie de Moulins en Bessin  
11 Rue de Creully – Martragny  
14740 Moulins en Bessin  
Tél : 02 31 80 20 10  
Mail : [mairie@moulinsenbessin.fr](mailto:mairie@moulinsenbessin.fr)  
Web : <http://www.moulins-en-bessin.fr/>